



Délibération 56-10

MINISTÈRE DE
L'ÉDUCATION NATIONALE

MINISTÈRE DE
L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

REUNI LE 25 novembre 2010

Collège KERZOUAR
BP 50082
SAINT-RENAN
0290086L

Le conseil d'administration s'est réuni sous la présidence de Madame GOVART, principal, à la suite de la convocation adressée par le chef d'établissement aux membres du conseil le 12 novembre 2010, conformément aux dispositions du Code de l'Education et notamment du livre IV.

A l'ouverture de la séance, 21 membres étaient présents sur les 24 composant le conseil, le quorum est atteint.

Téléphone
02 98 84 23 11

Télécopie
02 98 84 18 93

Mél.
e.0290086l@ac-rennes.fr

Objet de la délibération : affectation du reliquat de voyage à une caisse de solidarité « voyage » .

Exposé de la délibération : Considérant le reliquat du voyage au val de loire 2010 de 187,74 €(compte 4686632) (3,83€/élève) somme < à 8€, le conseil d'administration autorise l'affectation de cette somme à la caisse de solidarité.

adresse

Site internet
<http://pharouest.ac-es.fr/e0290086l/afaccuei.html>

Résultat du vote :

Nombre de votants : 21

Pour : 21

Contre :

Blancs/nuls :

Abstention :

Pour extrait conforme,
Le Président du conseil d'administration,
B. GOVART, Principal

Enregistrement par l'autorité de contrôle